



DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Service Finances  
Réf :

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

**OBJET :** Vote du budget primitif de la ville - année 2020

#### 1°) ECONOMIE GENERALE DU BUDGET 2020 :

L'année 2020 est une année de transition au cours de laquelle les différents niveaux d'épargne de la commune doivent être stabilisés ; le projet de loi de finances pour 2020 (PLFI2020), à ce stade des débats parlementaires devrait permettre de viser cet objectif de stabilité sur 2020 puisqu'il ne devrait pas modifier en profondeur les mécanismes de péréquation horizontale et verticale. Ce constat vaut pour 2020 alors que le PLFI2020 dessine déjà les contours de la future réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales à compter de 2021.

D'un point de vue macro-économique, même si la zone euro « décélère » sur cette année 2019, et que la France, une fois n'est pas coutume pourrait faire partie des meilleurs élèves de la classe car moins dépendante du commerce international et « boostée » par les mesures de soutien du pouvoir d'achat, la croissance de son PIB devrait ralentir (+1,3% prévu en 2020 après +1,4% attendu pour 2019 et +1,7% observé pour 2018) dans une économie européenne et mondiale affectée par la guerre commerciale, le Brexit, le ralentissement chinois et la récession allemande.

Dans cet environnement récessif, la BCE a déployé courant octobre, de nouvelles mesures de politique monétaire non conventionnelles (mises en oeuvre au 1<sup>er</sup> novembre 2019) pour parvenir enfin à relancer une inflation en zone euro, les prévisions pour 2019 et 2020 s'établissant respectivement à 1,1% et 1%. Un amendement au PLFI2020 propose de revaloriser forfaitairement les bases fiscales de +0,9% pour 2020.

La construction de ce budget primitif 2020 ne déroge pas à la problématique de ces dernières années, la rigidité du financement de fonctionnement étant plus que jamais à l'oeuvre à l'occasion de la disparition progressive de la taxe d'habitation (dégrèvement des 100% des 80% en 2020) alors que les autres sources de financement majeures sont au mieux gelées au niveau n-1 (attribution de compensation de la MGP) quand elles n'ont pas totalement disparues comme la DGF en 2019. Pour rappel, l'année 2020 est la dernière année de collecte et de reversement de la TEOM et de la redevance spéciale (loi NOTRe du 7 août 2015) au territoire grand Orly Seine Bièvre.

Conformément à ce qui précède, le budget 2020 délivre un autofinancement de 2 936K€, préservant ainsi les niveaux [2 743K€, 2 931K€] auxquels la commune s'inscrit ces toutes dernières années où les niveaux d'épargne sont plus contraints.

Une fois couvert l'amortissement des emprunts, l'épargne nette ressort alors à 314K€.

Le budget de fonctionnement, toutes opérations confondues ressort à 44 263K€ (+0,4% par rapport au bp2019) ; pour la section d'investissement, le budget s'établit à 8 621K€ (-0,98%).

Au total, le budget primitif 2020 ressort à 52 883K€ (+0,18%)

Ce même budget de fonctionnement, une fois retraité des péréquations ressort à 41 094K€ (+0,9% par rapport au bp2019 retraité à l'identique).

Au total, le budget primitif 2020, retraité des péréquations ressort à 49 715K€ (+0,55%).

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent alors à 40 958K€ (+0,8% de bp à bp retraité des péréquations) et correspondent aux recettes de gestion courante (RGC) majorées des produits financiers (10K€) et d'une reprise sur provision pour 122K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'inscrivent en hausse de +0,37% à 38 022K€, non compris les atténuations de produits (péréquation).

La dynamique des RRF est 2 fois supérieure à celle des DRF, ce qui est la preuve à la fois d'une optimisation efficace des recettes assortie à une bonne maîtrise des dépenses dans le travail d'élaboration budgétaire 2020.

S'agissant des RRF, et par ordre d'importance décroissante, elles correspondent à 37 971K€ aux impôts et taxes (directs et indirects) – en structure 86,05% des RRF -, suivi par les produits des services (2 721K€, 6,17% en structure), par les dotations et subventions (2 676K€, 6,07%), les autres produits de gestion courante (325K€) apportant le supplément de financement avec les atténuations de charges (301k€), les produits financiers (10k€) et la reprise sur provision (122K€), le tout pour 1,72% des RRF.

Cette reprise comme la précédente permet de consolider le financement de la compétence déchets. Elle solde définitivement le poste des provisions semi-budgétaires inscrites dans les livres de la commune.

Les bases fiscales sont enrichies des augmentations physiques attendues sur 2020 mais n'intègrent pas une quelconque revalorisation forfaitaire des bases, ce point là ne figurant pas dans le PLFI 2020 initial ; au moment où le bouclage de ce budget intervient, une revalorisation est proposée via un amendement au PLFI.

Compte-tenu de ces éléments, la revalorisation des bases TH et FB pour respectivement +3,78% pour la taxe d'habitation et +0,10% pour la taxe foncière autorise un produit fiscal attendu de 14 499K€ en progression de +1,46%.

L'attribution de compensation (ACM) en provenance de la MGP est attendue à hauteur de 20 085K€, quasi-inchangée. Quant aux impôts indirects, ils sont attendus, pour la taxe pylones, la taxe électricité, la taxe de séjour, les droits de voirie, la TLPE ou encore la taxe additionnelle sur les droits de mutation respectivement à 70K€, 382K€, 124K€, 82K€, 230K€ et 550K€.

S'agissant de la TEOM (1 950K€), elle figure toujours au budget communal en 2020 pour la dernière année et dans le montant des impôts et taxes 2020 (37 971K€).

Les « produits des services, du domaine et des ventes diverses » évoluent de +2,94% à 2 721K€, ces produits relevant à la fois des facturations des services mais également d'autres recettes dont les refacturations des mises à disposition diverses (COS, Théâtre, Grand Orly Seine Bièvre ...). La hausse 2020 provient de 2 éléments extérieurs aux services communaux, 1/la refacturation à la MPT pour une partie du salaire brut chargé du responsable du SMJ en charge de la direction de la structure, 2/le relèvement de la prévision de redevance spéciale relative aux déchets qui est perçue pour la dernière fois par la commune en 2020.

En ce qui concerne les DRF, elles évoluent de bp à bp de +0,03% à 7 002K€ pour les charges à caractère général (chap011), de 0% à 23 936K€ pour les charges de personnel (chap012), de +3,63% à 4 086K€ pour les autres charges de gestion courante (chap65), de +24,93% à 357K€ pour les charges exceptionnelles (chap67). L'évolution attendue du chap65 reste significative au regard de du FCCT (+31,6% à 500K€), qui pour rappel réalise les équilibres financiers des compétences transférées ainsi que les charges d'administration de l'EPT. Quant au chap67, c'est principalement la contrepartie du relèvement de la redevance spéciale vu ci-dessus et reversée au territoire qui occasionne cette évolution anormalement élevée. Tous chapitres confondus et hors péréquation et reversements « déchets », l'évolution des DRF reste contenue à +0,30%.

La péréquation horizontale demeure dans les DRF pour les contributions aux fonds (FNGIR, FPIC, FSRIF) pour respectivement 1 037K€ , 1 677k€ et 454K€. Le PLFI 2020 initial prévoit une stabilité des enveloppes FSRIF (330M€) et FPIC (1Md€) mais une proposition d'amendement non adoptée à ce jour propose d'abonder l'enveloppe du FSRIF de 6% à 350M€.

Toutes DRF confondues, la progression est de -0,09% de bp à bp, très proche des +0,3% vu ci-dessus.

Les prévisions en matière de dépenses d'investissement ressortent à 8 485K€ (-1,29% de bp à bp). Elles se déclinent à hauteur de 5 847K€ pour les dépenses d'équipement et de 2 638K€ pour les dépenses financières.

Les ressources propres (autofinancement prévisionnel dégagé, subventions et dotations diverses, cessions d'actifs...) autorisent une couverture de l'effort d'investissement à hauteur de 80,62%, le besoin de financement résiduel étant couvert par un recours à l'emprunt (19,38%), mettant en perspective, la solidité du financement des investissements à l'occasion de ce budget 2020. A noter l'écart très favorable au désendettement entre l'emprunt souscrit (1 629K€) et le remboursement en capital de l'exercice (2 623K€), soit un écart favorable de 1M€.

La dette au 01/01/2020 ressort à 26 305K€. Le taux moyen pondéré attendu est de 2,62% assorti d'une durée de vie résiduelle de 13 ans et 11 mois et d'une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois.

Sur la base de l'épargne brute attendue pour 2020 (=épargne de gestion déduction faite des charges financières), la dette capitalise 8,9 années.

Enfin, les intérêts payés dans l'exercice sont attendus en baisse de -7,8% à 694K€.

En ce qui concerne les charges de personnel proposées en 2020 (équivalentes à celles votées lors du BP 2019), les tendances majeures sont les suivantes :

un Glissement –Vieillesse-Technicité (GVT) en baisse par rapport aux autres années du fait des réformes gouvernementales (durée d'avancement de carrière plus longue et ralentie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

La prise en compte des évolutions statutaire des carrières et du reclassement indiciaire en l'application du PPCR (protocole Parcours Carrières et Rémunération),

Ces évolutions expliquent également la non-exécution de la totalité du BP 2019, ce qui permet de proposer un BP 2020 sans augmentation tout en assurant les évolutions de carrière des agents, les éventuels effets du turn-over sur les postes, la poursuite de l'application du nouveau régime indemnitaire, l'amélioration des conditions de travail et de santé des agents ; ainsi que l'amélioration de leur protection sociale en absorbant notamment la hausse de la cotisation au dispositif prévoyance de garantie maintien de salaire.

Dans ce cadre budgétaire, la commune poursuit également sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents. Elle continuera ainsi la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire.

Par ailleurs et dans un souci d'amélioration permanente de la qualité du service public du aux chevillais, la commune poursuit ses efforts de gestion et de recherche des marges de manœuvre dans l'organisation de l'administration.

Les subventions de fonctionnement aux associations ressortent à 1 657K€ (vs 1 654K€ en 2019). Les projets retenus s'établissent à 115K€ (vs 104K€ en 2019).

## 2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

Présentée conformément à la grille de lecture des conférences budgétaires, la revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre alphabétique, avec la répartition des différents postes de dépenses, sans oublier les recettes.

Il s'agit de l'ensemble des projets pilotés par les services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux.

#### a/ LES SERVICES OPERATIONNELS :

**ACTION SOCIALE** (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement ressort à 119,2 k€, en hausse de +1,4% par rapport au budget 2019.

Le service poursuit ses actions en faveur des publics en difficultés. Cette légère hausse s'explique par l'évolution des dépenses des prestations nécessaires au fonctionnement du SAMI (gardiennage et entretien).

La ville poursuit sa participation au fonds de solidarité habitat (FSH, 2,9k€), à l'aide d'urgence du Val-de-Marne pour le relogement (10k€), à l'amélioration de l'habitat avec Soliha (3,7k€), à l'observatoire social (1,4k€), aux cours de langue française (1,5k€), aux sorties des familles (12k€), et les moyens de permanence pour les violences conjugales (25k€).

A noter que la ville a prévu une aide spécifique de 300€ maximum par famille pour le déménagement des habitants de la ZAC A. France. Les actions « santé » figurent toujours en bonne place (69,7k€) avec le SISID, la maintenance des défibrillateurs, et le SAMI, qui connaît encore une progression de sa fréquentations (8 013 personnes en 2018 pour 7418 en 2017), notamment par les chevillais (35% des visites en 2018). Le Foyer Gabriel Chauvet poursuit ses activités en faveur des anciens, avec l'organisation des repas et des animations, pour un budget de 10,2k€.

La subvention au CCAS, qui poursuit ses actions au niveau social, avec notamment l'aide aux personnes en difficultés, et l'organisation des sorties pour les familles, demeure stable à 251,5k€.

Les recettes sont en baisse, à 426k€ au lieu de 461k€ en 2019(-8%), ce qui s'explique, en outre, par la diminution de la participation des personnes âgées, et celle des loyers perçus dans le parc privé de la ville.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 1.550k€

#### CONSERVATOIRES :

- MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR :

En léger recul (-4.5%) par rapport à 2019, le budget de fonctionnement ressort à 29,1k€. Cette baisse provient de la non inscription au chapitre 011 de charges de personnel vacataire, qui s'exécute au chapitre 012.

Les projets 2020 prévoient l'organisation de trois expositions dans l'année (16k€, soit plus de la moitié du budget), et la reconduction des ateliers d'arts numériques, permettant de lutter contre la fracture numérique. Il sera proposé également la mise en place d'ateliers avec des artistes invités, et une exposition de restitution des projets artistiques menés avec les différents partenaires (MPT, centres de loisirs, écoles élémentaires, classes de collège). L'exposition du printemps 2020 portera sur le thème « Le Merveilleux ».

Les droits d'inscription devraient apporter des recettes à hauteur de 25,2k€ (stable).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 221k€

- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE :

Le budget s'inscrit à hauteur de 39,8k€ (-7%). Cette baisse s'explique par la décision d'investir en 2020 dans l'achat d'instruments de musique afin d'économiser une partie des locations d'instruments de musique (économie estimée à 3k€).

Le programme de l'année est structuré autour des cours de musique et de danse, de l'atelier de jazz (3,2 k€), des concerts classiques hors les murs (5,4k€) : concert création par un trio (1,8k€), concert flûte et création (1,8k€). Il est proposé cette année un concert « Vision d'avenir 2084 Georges Orwell », qui mixera la musique classique et les musiques actuelles.

Le développement des musiques actuelles sera élargi (7,8k€) : avec trois stages numériques, et une création techno et cordes. Le projet musical avec la chorale du collège Liberté et les activités des classes musicales resteront les temps forts des interventions en lien avec le secteur éducatif.

Les trois galas de danse, ainsi que la participation aux Planches et à la Fête communale, sont reconduits (3k€). A noter l'implication plus importante de professeurs du Conservatoire pour la réalisation de concerts lors des Planches.

Les droits d'inscription devraient s'établir à 107k€ (stable).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 947k€

#### DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le budget 2020 est de 27k€ (+5,6%).

Les projets au sein du relais-énergie se poursuivront afin de s'adresser aux chevillais de tout âge, les sensibiliser et les accompagner vers des actions dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (13,3€). L'achat d'ampoules led va reprendre pour être distribuées aux habitants. Les animations pour le développement de l'économie circulaire sont reconduites (2k€). La dernière partie du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » est mise en œuvre (1k€). L'aide financière pour l'isolation des combles des maisons individuelles, après évaluation de son utilisation, est réduite selon les besoins, et l'aide à l'acquisition de vélo électrique est rehaussée, en fonction des demandes : l'ensemble de ces aides restant à un niveau stable (8k€).

Nouveau projet, la création d'une ressourcerie éphémère (10k€) est prévue cette année.

Du côté des recettes : le financement du Sipperec de 3,2k€, en remboursement des achats d'ampoules led pour les habitants.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 99k€.

#### ECONOMIE :

Pour ce secteur, le budget 2020 s'inscrit à 135k€, quasi stable.

Les actions récurrentes sont : gestion locative du cœur de ville (13k€), marché campagnard (34k€) et brocante (1,2k€). Pour rappel, le village de Noël est géré depuis 2019 par le service des relations publiques. Il est prévu une étude pour redynamiser le marché de la Place Nelson Mandela ; en attendant, le prestataire a été reconduit (66,5k€).

De façon plus large, une étude pour redynamiser le tissu commercial du cœur de ville, sera lancée dans le cadre de l'opération « centres villes vivants » de la MGP.

Les recettes attendues ressortent à 57,3k€ (vs 54,9k€ au bp2019) : loyers des locaux commerciaux (52k€) et réserve foncière (5,3k€). A noter également la présence de recettes du marché forain pour 40k€ (droits de place au chap73).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 73,5k€

## ENSEIGNEMENT :

S'agissant de l'enseignement, le budget s'inscrit à 643,8k€ pour 645k€ en 2019, stable par rapport à 2019.

La programmation des classes environnement (sur 9 jours) et des classes cirque (sur 8 jours), s'élève à 302,4k€ pour 288k€ en 2019(+5%). Le budget consacré à la rentrée scolaire est de 77,6k€ pour 79,4k€ en 2019(-2%) ; conséquence d'optimisation de la gestion des coûts du service, les moyens alloués à l'hygiène des locaux sont stables (71,8k€), malgré l'augmentation du nombre de classes.

Les activités des ALSH sont stables avec 192k€ pour 194k€ en 2019, et se répartissent de la manière suivante: services périscolaires et extrascolaires (109,8k€, pour 111,9k€ en 2019), les activités d'été (14k€ pour 18k€ en 2019), la ludothèque (2,8k€ pour 3k€ en 2019), et les séjours hiver et été (61,4k€ pour 60,4k€ en 2019).

La subvention à la caisse des écoles reste stable à 94,6k€.

L'ensemble du secteur enseignement apporte des recettes à hauteur de 856 k€ pour 793k€ en 2019, en hausse de 8%.

Ces recettes proviennent d'une part de la participation des familles (alsh, séjours, classes environnement et de cirque, études surveillées) en hausse de 2,4% avec 438k€ contre 428k€ en 2019, d'autre part des subventions CAF (ALSH, ludothèque, bons séjours), en hausse de 14% avec 418k€ contre 365k€ en 2019. Cette hausse est la conséquence d'une meilleure estimation des subventions, qui avait été sous évaluée l'année dernière. A noter, la mise en place du portail famille depuis la rentrée 2018 pour le paiement par carte bleue via internet, qui voit sa fréquentation augmenter, facilitant la vie des familles et permettant d'améliorer la perception des recettes auprès de celles-ci.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 5.798k€.

## ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget s'élève à 9,4k€, contre 7,4k€ en 2019. Cette progression provient de la hausse des dépenses du secteur funéraire (5,4k€ au lieu de 1,9k€ en 2019). Les dépenses de l'état civil et des élections ressortent à 3,9k€ (pour 5,5k€ en 2019).

Les recettes sont en hausse à 28k€ contre 16,7k€ en 2019 : ce qui s'explique surtout par l'évolution d'une subvention de l'Etat (12k€ au lieu de 4k€ en 2019), suite à la mise en place en 2018 du dispositif informatique permettant la transmission des données nécessaire à l'établissement des cartes d'identité et des passeports en Mairie. Par ailleurs, les recettes du domaine funéraire sont estimées à 9,2k€ pour 7,4k€ en 2019.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 295k€.

## MEDIATHEQUE :

Le budget 2020 ressort à 135k€ (+2 %). L'initiative relative à la politique de lecture publique pour lutter contre les inégalités, en lien avec le PEL, contribue à hauteur de 19,2k€ (+2k€) au budget.

Les initiatives de 2019, comme la valorisation du cinéma, en direction du public jeunes (21,1k€), le développement des musiques vivantes au sein de la médiathèque (8,1k€) avec l'organisation de scènes ouvertes et de mini-concerts, sont reconduites. Les rencontres et les médiations littéraires seront développées : le café Boris tous les deux mois, les rencontres avec les auteurs, et un rendez vous convivial entre public et bibliothécaires autour des nouveautés (14,8k€). Un nouveau projet sur la thématique « les jardins » est prévu en partenariat avec la Ferme du Saut du Loup, les services municipaux, et le Théâtre. Les dépenses de structure, parmi lesquelles figurent les achats du fonds documentaire (livres, cd, dvd), les achats de petits matériels, et les abonnements en ligne et papier, représentent 47,7k€.

En 2020, il est prévu des recettes estimées à 2,8k€, et constituées de la braderie de livres et des frais d'inscription pour les non-chevillais.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 784k€.

#### PETITE ENFANCE :

S'agissant du service de la petite enfance, le budget 2020 ressort à 148,6k€ (-1%).

Les dépenses des structures d'accueil restent stables : le RAM à 50k€, la crèche familiale Maison bleue à 8,8k€, la crèche collective Maison bleue à 17,6k€, la crèche Gaston Variot à 31k€, et le multi accueil les Petites Colombes à 32,1k€. L'évolution de l'allocation différentielle, qui fait partie du budget du RAM, est stable cette année, à 48k€. La coordination du PEL est en légère baisse à 9,1k€. Les recettes du secteur sont en hausse, à 2.018,5k€. Les participations des familles restent stables à 370k€, tandis que les subventions de la CAF (CEJ, PSU, autres subventions) ressortent à 1.648,5k€.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 2.884k€.

#### RELATIONS INTERNATIONALES :

La prévision 2020 est identique à 2019 à 71k€ et se répartit de la manière suivante :

le suivi du jumelage avec Pougne Hérisson pour 0,6k€; les échanges de collégiens avec Martorell(Espagne) pour 12,8k€, et avec Hochdorf(Allemagne) pour 13,1k€ ; la coopération avec Victoria(Roumanie) pour 3k€, la coopération avec Dieuk(Mauritanie) avec un voyage sur place (pour réévaluer le partenariat actuel (5k€) ; enfin, la coopération avec Yen Bai(Vietnam) avec un voyage sur place (5,5k€). L'ensemble des subventions aux villes jumelées reste stable à 30,5k€, comme en 2019.

Un financement de 5,8k€ (stable) est apporté par la participation des familles dans le cadre des échanges de collégiens.

#### RELATIONS PUBLIQUES :

Le budget 2020 est stable à 325k€.

Les principaux événements gérés par le service sont : cérémonies commémoratives(7,4k€), concert de la Ste Cécile (7,5k€), bal des pompiers(3,7k€), fête communale(96,7k€), fête du personnel(38,9k€), vœux de la municipalité(22,1k€), réception des enseignants(4,9k€), défilé du carnaval (36k€), jardinez c'est gagné(3k€), les Planches(16,5k€), village de Noel(59,5k€), ateliers de gastronomie(4,6k€).

Les autres dépenses de structure (alimentation, autres matières et fournitures, matériel fleurs, locations, vêtements de travail, ...) représentent 16k€ (-30%).

Les recettes prévues s'élèvent à 41,2k€, en hausse (+4%), et proviennent de la location de salles (36,5€) et des recettes de la fête communale (4,7k€).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 313,6k€ (relations internationales et relations publiques).

#### RESTAURATION :

Le budget 2020 est quasi stable (+0,44%) à 1.037k€ pour 1.033k€ en 2019. La structure de ce budget reste inchangée; l'achat des denrées alimentaires reste le poste de dépenses le plus important (800k€, stable). Dans ce secteur, il est constaté une usure du matériel de cuisine, ayant pour conséquence une hausse de la maintenance des hottes et des équipements de cuisine (50k€ au lieu de 46,5k€). Les autres dépenses se répartissent entre les prestations et fêtes (45k€), l'achat de tenues vestimentaires (12,5k€), l'achat de produits jetables (en baisse, 20k€ au lieu de 28k€), de produits d'hygiène et d'entretien (en hausse 26,5k€ au lieu de 20k€), les analyses bactériologiques (9k€) ; les autres dépenses de fonctionnement (location de véhicules frigorifiques, diététicienne) constituent le solde (75k€).

Les recettes de la restauration sont évaluées à hauteur de 653k€, stables par rapport à 2019, et sont constituées essentiellement des participations des usagers aux repas (647k€).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 1.476k€.

#### SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Ce budget 2020 ressort à 165,3k€, stable. Le pôle animation, regroupant les séjours collégiens, les séjours lycéens, les ateliers cirque et hip hop, les espaces collégiens et lycéens, représente 125,6k€.

Le pôle réussite jeunesse regroupe les chantiers jeunes, les actions musicales, la fête des diplômés, la thématique de l'orientation, le DActe, l'ensemble pour 17,7k€. Les aides au permis de conduire, à la première installation, ou encore à la mutuelle étudiante, sont reconduites (19k€). Les actions de prévention et de citoyenneté représentent 11,7k€. La subvention à l'AERA est reconduite (3,7k€).

Des ressources sont attendues pour 96,6k€, stables par rapport à 2019, et se répartissent entre les participations des familles (27,3k€) et les subventions apportées par la CAF (69,3k€).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 682k€.

#### SPORTS :

S'agissant du service des sports, le budget est stable à 78,9k€. Il est consacré pour moitié à la maintenance et à l'entretien des équipements sportifs (39k€). La gestion et l'entretien de la piscine représente 27k€. Le Forum de rentrée, dans sa nouvelle version, s'élève à 10,2k€. Le service pérennise une participation active à la fête communale et aux Planches.

Les recettes prévues sont stables, avec 152,6k€, et se répartissent ainsi : les participations des usagers de la piscine pour 110,2k€ (qui ont maintenant atteint leur niveau d'année pleine, après la réouverture en 2018), les mises à disposition d'équipements sportifs pour 39,6k€, et la subvention du Conseil départemental pour les jeux du Val de Marne pour 2,5k€.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 1.305k€.

#### TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUE :

Le budget de fonctionnement (hors masse salariale ci-après et dépenses d'investissement) 2020 est en progression de 51% à 27,4k€. Cette hausse s'explique principalement par la mise en place progressive d'une police municipale sur la ville. Les dépenses de fonctionnement du service, avec notamment la dotation vestimentaire des agents, s'élèvent à 20k€ pour 13,5k€ en 2019. Par ailleurs, l'action du médiateur des conflits, qui connaît une demande grandissante de la part des habitants, avec des demandes surtout liées à des conflits de voisinage, mais pas uniquement, est en hausse (6,2k€ pour 4,2k€ en 2019).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 631k€.

#### URBANISME :

Le budget 2020 s'inscrit à hauteur de 66,4k€ pour 59,5k€ en 2019, en hausse de 11%. La gestion locative (22,6k€), les charges de copropriété (14,3 k€), et le bail emphytéotique du Parc des Sports (8,5 k€) représentent 68% du budget de fonctionnement. Les autres dépenses sont constituées de frais de procédures, de reprographie, et de frais administratifs. La hausse s'explique par le projet de remplacement de la carte aérienne de la commune (5k€.)

Les recettes sont stables à 30,5k€, et concernent principalement les redevances pour les antennes Orange (23k€), ainsi que des loyers (7,5k€).



Masse salariale dédiée pour 2020 : 141k€.  
VIE ASSOCIATIVE :

Le budget de la vie associative s'établit à 5,9k€ pour 19,5k€ en 2019, et comprend exclusivement les activités des comités de quartier. La baisse s'explique par le non renouvellement de l'abonnement à la plateforme numérique citoyenne.

#### b/ LES SERVICES SUPPORTS :

##### COMMUNICATION :

Ce budget ressort à 326k€, pour 327k€ en 2019, stable.

Sa structure reste identique, avec plus de la moitié des dépenses constituées par le journal municipal (175,6k€, stable), les initiatives communales au travers des différentes politiques publiques locales (toutes les thématiques sont déclinées) représentant 89k€ (identique à 2019).

Les recettes, estimées à 53,3k€, identiques à celles de 2019, proviennent principalement des ventes d'espaces publicitaires dans le journal municipal (stable à 40k€) et dans les agendas ville (10k€, stable).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 498k€.

##### DOCUMENTATION / ARCHIVES:

Le budget 2020 est stable à 24,7k€ pour 24,6k€ en 2019. Les économies réalisées en 2019 par la gestion centralisée dans ce service des différents abonnements de la ville sont maintenant stabilisées. Toutes les dépenses relatives aux différentes formes de documentation (élus et administration) sont inscrites sur ce service qui, par ailleurs continue de prendre en charge le traitement des archives.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 77k€.

##### DST :

Le budget des services techniques représente une part importante du budget de fonctionnement de la ville, soit 35% en 2020 pour un montant de 2.653k€ (pour 2 669k€ en 2019, stable) Sa structure reste inchangée, avec une répartition sur trois secteurs : environnement, logistique et patrimoine bâti.

##### Environnement :

- Le budget dédié à l'environnement s'élève à 610k€ pour 629k€ en 2019, soit une légère baisse (-3%). Il se structure autour des espaces verts (fournitures et services pour 137,2k€ pour 122,9k€ en 2019), de la propreté voirie (fournitures et services 32,1k€ pour 32,4k€ en 2019), et de la voirie (fournitures et services pour 419k€ pour 452,2k€ en 2019).

- Les recettes sont en hausse à 245k€ pour 185k€ en 2019 (soit +32%), et proviennent des redevances déchets (en hausse à 214,5k€ pour 154,5k€ en 2019) pour rappel perçues et reversées à l'EPT, des droits de voirie en baisse (35k€ pour 75k€ en 2019), et des locations de jardins (2,2k€, stable). A noter que les redevances d'occupation du domaine public (23k€ pour 20k€ en 2019), sont affectées cette année au budget du service urbanisme.

##### Logistique :

- Le budget logistique revient à 492k€ pour 514€ en 2019, en légère baisse (-4%). Il se répartit entre le CTM (232,5k€ pour 230,2k€ en 2019), le garage (224k€ pour 247k€ en 2019), et les achats (35,5k€ pour 36k€ en 2019).

- Pour les recettes, la revente de matériels d'occasion sur le site agora store se poursuit : il est prévu 1,5k€ après 2k€ en 2019.

### Patrimoine bâti :

- Le budget consacré au patrimoine bâti est le plus important, et reste inchangé à 1.551k€ pour 1 527k€ en 2019(+1,5%). Il est constitué principalement des fluides, avec 1.160k€, en légère hausse (+2 %) qui s'explique par les prévisions d'évolution de la consommation et des tarifs de gaz: 81k€ pour 50k€ en 2019. Les contrats d'entretien et de maintenance du patrimoine communal s'élèvent à 267,6k€. Les travaux s'élèvent à 66k€, et les contrôles réglementaires à 52k€.

Masse salariale dédiée à la DST pour 2020 : 2.940k€.

### FINANCES :

Ce budget 2020 s'établit à 255K€ inchangé ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), les principales composantes que sont les télécommunications (101K€) et l'affranchissement (92K€) demeurent maîtrisées.

Les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations et à l'EPIC. Elles ressortent à 1 657K€, (vu supra), mise à disposition de personnel inclus, complétant l'effort de la ville en direction des associations et de l'EPIC autres que le CCAS et la Caisse des écoles, qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance.

D'autres dépenses de gestion courante enfin (contingent incendie (312K€), admission en non-valeur (10K€) et créances éteintes (5K€) figurent également sur ce secteur.

Le versement au FCCT devenu plus important au fil des ans est inscrit pour 500K€. Dans la partie exceptionnelle, sont inscrites les subventions destinées à financer des projets particuliers ; budgétées à 115K€, elles soutiennent le tissu associatif dans l'accomplissement de projets débattus en conférences budgétaires puis en commissions.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (86,05% des recettes réelles de fonctionnement); ressortant à 20 085K€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS représente en structure 45,52% des RRF ; la fiscalité des ménages (14 499K€) ressort à 32,86% des RRF – sans nouvelle pression fiscale.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (70K€), taxe sur l'électricité (382K€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (550K€), la taxe locale sur la publicité extérieure (230K€), la taxe de séjour (124K€) et les droits de voirie (82K€)] complète le dispositif.

La TEOM votée et collectée par la ville pour être reversée à hauteur du montant perçu attendu (1 950K€) au territoire du GOSB vient gonfler artificiellement en structure la composante fiscale de ce budget primitif 2019.

La fiscalité indirecte et la TEOM représentent 7,68% des RRF et 8,93% du poste « impôts et taxes ».

La péréquation horizontale attendue (3 169K€ décomposée comme suit 1/FSRIF pour 454K€, 2/FPIC pour 1 677K€, 3/FNGIR pour 1 037K€) représente 21,85% du produit fiscal ménages qui ne rentrera pas dans les caisses de la commune.

Côté dotations et compensations de l'Etat, les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que la ville comme en 2019, ne disposera plus de DGF en 2020, conséquence de l'écrêtement.

Les autres composantes (dotations compensatrices pour 237K€) correspondent aux mécanismes de compensations fiscales des exonérations de TH et FB. La DSU est attendue à 138K€ (vs 126K€ en 2019).

Masse salariale dédiée : 323K€.

## INFORMATIQUE :

Le budget est en hausse à 247,7k€ (+6,1%) ; les actions structurantes sont reconduites, après révision des prix des prestataires : la maintenance des logiciels métiers pour 110,9k€ (+4,7%), la maintenance du matériel et des logiciels d'infrastructure pour 32,3k€(+21%), le reste couvre la maintenance du parc informatique des écoles (11k€), les prestations de service pour les sites web de la ville (8€), les prestations informatiques (hors contrat de maintenance, 2,8k€), la maintenance de la téléphonie (14k€), de la fibre optique (8,1k€) et la location et le coût à la page du parc multifonctions (imprimantes, scanners:58,5k€, +2%).

A noter le projet de dématérialisation des documents envoyés aux élus.

Masse salariale dédiée pour 2020 : 323k€.

## PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'établissent à 198k€ (inchangées) Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation (40 k€), les vêtements de travail (26k€), les frais d'annonce pour le recrutement (16k€), les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés (52k€), la campagne de vaccination contre la grippe, la maintenance de l'outil d'archivage Kardex (1,4K€), les cotisations diverses (44,2€).

Le budget mis en place en 2019 pour les risques psycho-sociaux est reconduit (10 k).

Masse salariale dédiée pour 2020 : 657k€.

## SERVICE JURIDIQUE :

Le budget est stable à 31,5k€. Il concerne des prestations d'assistance juridique, en particulier des frais d'actes juridiques et de contentieux, nécessaire pour le règlement de certains dossiers.

## 3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2020 s'établit à 8 621K€.

### a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en baisse de 5,01% à 5 847K€) se déclinent comme suit :

- 1/ études et logiciels : 221K€ (dont SDI pour 60K€)
- 2/ subventions d'équipement versées : 529K€ (dont surcharges foncières pour 388K€)
- 3/ acquisition de mobilier et matériel : 568K€
- 4/ acquisitions foncières : 818K€
- 5/ travaux sur opérations pluriannuelles : 2 345K€ (cf. PPI joint)
- 6/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 476K€ (hors travaux en régie auquel il faut rajouter 24k€ d'études incluses ci-dessus, cf. liste entretien patrimoine bâti)
- 7/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 328K€ auquel il faut rajouter 70K€ d'études incluses ci-dessus (cf. liste entretien voirie)
- 8/ autres dépenses d'investissement (câblage, remboursement SIPPAREC, opération cœur de ville) : 563K€

### b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 623K€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 2 936K€
- 2/ autres ressources propres : 2 126K€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 892K€, subventions et dotations pour 1 190K€ et amendes de police pour 44k€)
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 1 778K€
- 4/ autres immobilisations financières : 15K€
- 5/ emprunt pour solde : 1 629K€

L'équilibre réel sur l'exercice 2020 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres 1/+2/+3/+4/ (6 855K€) > remboursement en capital (2 622K€)

Vu,  
La Directrice générale des services.